



COPIE

MARIGNANE, le 21 avril 2006

AR 2555 6360 2 FR

Monsieur FRAUDIN Bernard
SOUS PREFET
Sous Préfecture d'Istres
13800 ISTRES

CONTROLE DE LEGALITE - RESPECT DE L'ORDRE PUBLIC ECONOMIQUE

Référence : P.C. N° 013 047 05 G 0140 du 17 février 2006

Objet : déferer le permis de construire en demande d'annulation.

Monsieur le Sous Préfet,

Nous venons de prendre connaissance que le permis de construire ci-dessus référencé vient d'être délivré en violation des articles L 451-5 du Code de l'urbanisme et de l'article L 720-5 8° du Code du Commerce, sans aucune autorisation de la Commission Départementale d'Equipeement Commercial.

Nous vous rappelons l'arrêt du Conseil d'Etat N° 128 218 du 19 juin 1996 qui a annulé le permis de construire qui ne prenait pas en considération **les zones séparées de la surface de vente par des cloisons légères prêtes à être aménagées en surface de vente.**

Nous vous rappelons que la densité commerciale nationale est de 304 M² pour 1 000 habitants et le suréquipement de la commune d'Istres qui est de 467.27 M², ce projet est donc hors la loi ROYER.

Nous vous demandons pendant le délai de contrôle de légalité, du recours des tiers et pour le respect de l'ordre public économique de déferer ce permis de construire délivré en fraude de la C.D.E.C. devant le Tribunal Administratif de Marseille afin qu'il soit annulé.

Dans l'attente de votre réponse, vous en remerciant par avance,

Nous vous prions de croire, Monsieur le Sous-Préfet, en l'expression de notre considération distinguée.

DONNETTE Martine
La Présidente

Pièces jointes :

1. P.C. N° 013 047 05 G 0140 visé en S/Préfecture le 27 février 2006
2. Plan des surfaces de vente
3. Densité commerciale d'Istres
4. Arrêt du Conseil d'Etat du 19 juin 1996

Association loi 1901 créée en 1994 de Franchisés, Ex Franchisés et de Commerçants Indépendants
Siège : 1 rue François Boucher – 13700 MARIGNANE S/ Préfecture d'Istres 01/05688 CNIL 747659
Adhérente SOCIAM Tél 06 09 78 09 53 Fax 04 42 88 57 80 <http://entoutefranchise.free.fr>